

ANTENNE RÉGIONALE VAE

CENTRE D'INFORMATION
ET DE CONSEIL EN VAE
ENTRETIEN CONSEIL



OBJECTIFS

Avant de vous engager dans la validation des acquis de votre expérience, l'antenne d'information conseil en VAE vous propose ses services personnalisés, gratuits et neutres.

- C'est une voie d'accès à la certification. Par la validation de votre expérience, la VAE vous permet d'obtenir, autrement que par la formation, la totalité ou une partie d'un diplôme.
- Vous pouvez en bénéficier si vous avez au minimum 1 an d'expérience en correspondance avec le contenu du diplôme visé.
- Vous devez démontrer que votre expérience correspond au contenu du diplôme visé, par un travail écrit de description et d'analyse de vos activités devant un jury.

DESCRIPTIF

L'antenne information conseil vous propose :

- Une information neutre et contrôlée
 - Sur les diplômes accessibles en VAE
 - Sur les démarches à engager
 - Sur les différentes procédures proposées par les organismes valideurs
 - Sur les coûts et les financements
- Un conseil personnalisé lors d'entretiens individuels
 - Pour préciser vos attentes
 - Pour réfléchir à la pertinence de la VAE par rapport à vos projets
 - Pour vous aider dans le choix des diplômes correspondant à votre expérience
 - Pour vous orienter vers le(s) certificateur(s) répondant à votre projet ou vers d'autres relais

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La VAE est une voie d'accès à la qualification. Elle permet d'obtenir un diplôme (totalement ou partiellement), par la validation de l'expérience professionnelle.

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA VAE ?

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'au moins 1 an d'expérience correspondant au diplôme visé. L'activité peut avoir été continue ou non, en tant que salarié ou non.

COMMENT PROCÉDER ?

Pour obtenir la VAE, la personne doit démontrer que son expérience correspond au diplôme visé :

- Par un travail écrit de description de ses activités et/ou par une mise en situation, réelle ou reconstituée

Un jury composé de professionnels et de formateurs décide de l'attribution ou non du diplôme, en totalité ou en partie. Si la validation est partielle, le candidat dispose de 5 ans pour obtenir les parties manquantes du diplôme (par un complément de formation, d'expérience, ou par des travaux complémentaires).

Durée

Les entretiens durent 1^h30

Prise en charge

- Cette action est financée par la Région Île-de-France

Bénéficiaires

- Toute personne souhaitant s'engager dans un parcours de VAE :
 - Salarié
 - Demandeur d'emploi
 - Artisan
 - Bénévole
 - Indépendant

Accès au dispositif

- Les entretiens se déroulent sur rendez-vous. Contactez-nous au 01 64 45 18 58.



★ îledeFrance

★ îledeFrance



QUE DEVRAI-JE PAYER ?

Le service d'information et de conseil est gratuit pour les bénéficiaires. Il est financé par le Conseil Régional d'Île-de-France.

Les coûts éventuels liés à la poursuite de votre démarche VAE peuvent être pris en charge, en partie ou en totalité, par :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Votre entreprise cotise à un OPACIF qui gère le Congé Individuel de Formation (CIF). Il peut financer votre congé VAE.
- Des financements du Conseil Régional d'Île-de-France (chéquier VAE), ou de Pôle Emploi en ce qui concerne les demandeurs d'emploi.
- Votre Compte Personnalisé de Formation (CPF).

LE PARCOURS VAE

- 1 - J'élabore mon projet professionnel
→ Je peux bénéficier de conseils

Plusieurs possibilités :

- Bilan de compétences
- Formation
- Autres ...

- 2 - Je m'informe sur la VAE
- 3 - La VAE correspond à ma situation
- 4 - Je choisis la certification qui correspond à mon projet et rencontre le valideur
→ Je prévois le financement
- 5 - Je constitue le dossier de recevabilité et je le dépose auprès du service valideur
- 6 - J'obtiens l'accord du valideur

Si je n'obtiens pas l'accord du valideur, je redéfins mon projet professionnel

- 7 - Je rédige le dossier décrivant mon activité professionnelle si nécessaire et je me prépare à la mise en situation professionnelle
→ Je peux me faire accompagner
 - 8 - Je dépose mon dossier de validation (je passe éventuellement la mise en situation professionnelle)
puis je participe à un entretien avec le jury
 - 9 - Le jury prend une décision.
- Il y a trois possibilités :

• Validation totale :
j'obtiens la certification

• Validation partielle :
> J'acquies un complément d'expérience et je refais une demande de VAE
> Je suis une formation complémentaire
> Je réalise le travail préconisé par le jury

• Pas de validation

Lieu des entretiens

COS Melun

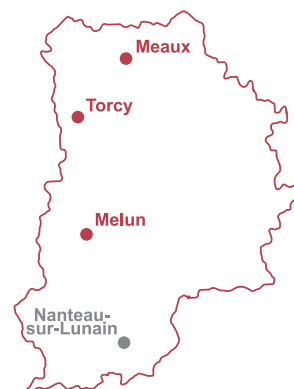
51, avenue Thiers
77000 Melun

COS Torcy

Villa Christophe
31, avenue Jean Moulin
77200 Torcy

Maison de l'Emploi de Meaux

12, bd Jean Rose BP 103
77105 Meaux



Contact

Odile GOUY

Centre de Réadaptation
Professionnelle
et de Formation COS CRPF
Tél. : 01 64 45 18 58
Fax : 01 64 45 33 18
Email : ogouy@cos-asso.org

Web : crpf.cos-asso.org
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF